



POUR RETRAITÉS

ÉDITO

Retraité·es, toujours là !

La FSU, avec le groupe des 9, appelle de nouveau les retraité·es à l'action le 1^{er} octobre. La mobilisation interviendra après une journée intersyndicale dans l'éducation le 23 septembre et avant une mobilisation interprofessionnelle le 5 octobre, souhaitons que cette succession nourrisse une dynamique. Car à chaque fois c'est la même question, celle des solidarités au sens large, qui est posée et pour laquelle nous devons, actifs·ves et retraité·es, combattre côte à côte pour mettre un coup d'arrêt aux politiques créatrices d'inégalités et destructrices de la planète.

L'implication des retraité·es est en effet un enjeu de tout premier ordre pour le mouvement social. Ce sont en particulier leurs actions contre l'augmentation de la CSG et pour la revalorisation des pensions qui avaient préfiguré la bataille des retraites de 2019-2020. Ils et elles avaient contribué à ce que la question du niveau des pensions se pose en termes de choix de société et non de défense catégorielle de tel ou tel métier dans laquelle le gouvernement tentait d'enfermer ses opposants. La retraite comme droit social à défendre, élargir et améliorer face à un projet de société qui prétend « individualiser » pour mieux justifier les inégalités. C'est encore plus vrai en contexte de crise sanitaire : les retraité·es paient un lourd tribut en termes de maladies et de décès et pourtant, dans un curieux retournement d'argumentation, cette crise sert de prétexte à un nouveau discours sur le prétendu conflit de générations. Cette publication permet de faire un sort à cette aberrante interprétation du réel en rétablissant un certain nombre de faits. Non seulement les retraité·es sont loin d'être les nantis décrits par certains, mais en plus leur situation se détériore ; c'est dans la rue que nous devons toutes et tous nous retrouver pour stopper cette politique anti sociale et ouvrir des perspectives de progrès pour l'ensemble du monde du travail. ❖



Benoît Teste,
secrétaire général

ACTUALITÉ

Cap sur le 1^{er} octobre



En plein été, alors que l'heure était à la mobilisation contre la reprise de la pandémie, Emmanuel Macron réactivait ses projets anti-sociaux : contre l'assurance chômage d'abord, relégation aux oubliettes de la loi autonomie dite « générations solidaires » annoncée en juin 2021, et, si la réforme des retraites est peu évoquée, menace d'un recul de l'âge de départ bien réelle. Les attaques contre les actifs, les privé·es d'emploi et les retraité·es se poursuivent. C'est dire si la mobilisation des retraité·es comme des personnes en activité ou privé·es d'emploi et de la jeunesse est d'actualité. Le Groupe des neuf s'y engage résolument. Avec lui dans la dénonciation de « la détérioration des conditions de vie des retraité·es », la FSU appelle les retraité·es à affirmer leurs « exigences en matière d'augmentation des retraites et

pensions, de protection sociale, de santé et de services publics. Le gouvernement et le patronat ne tirent aucune leçon de leur gestion de la crise sanitaire ; ils font le choix de ne pas changer de cap, pire, ils accélèrent par leurs mesures autoritaires le processus de transformation de la société en poursuivant leur politique régressive... Les retraités rejettent cette logique qui consisterait à dire et à penser qu'ils sont de manière inéluctable un coût pour la société. Au contraire, ils sont acteurs dans l'économie locale, dans la vie sociale... ».

Les retraité·es de la FSU dénoncent l'augmentation de la précarité alors que des profits gigantesques sont engrangés par les milliardaires dans la même période.

Nous serons dans les rues de France le 1^{er} octobre et ensemble actifs-retraités dans les mobilisations de rentrée. ❖

La chute se poursuit !

Ces dernières années, les retraites et pensions ont encaissé une forte accumulation : celle des mesures régressives ! Les futur-es retraité-es pourraient connaître une situation encore plus dégradée.

Et Emmanuel Macron annonce une reprise de la réforme suspendue en 2020.

La force du 1^{er} octobre pourrait y faire échec et imposer une autre logique !

Selon la DREES¹, la pension moyenne tous régimes confondus s'établit à 1 503 € brut par mois en décembre 2019 pour les retraité-es de droit direct (1 924 € pour les hommes, 1 145 € pour les femmes). Après prélèvements sociaux, la pension nette s'élève à 1 393 €. Est-ce une situation privilégiée ? Les pensions des actuel-les retraité-es vont continuer à se dégrader du fait du refus de les indexer sur le salaire moyen conformément au code des ensions.

Pour les nouveaux retraité-es, en 2019, selon le rapport 2021 de la DREES, la pension moyenne s'élevait à 1 401 € bruts tous régimes confondus, soit 1 297 € nets. Pour eux, le gel du point d'indice et l'augmentation du nombre d'années requises pour prétendre à une retraite à taux plein entraîne automatiquement une pension de départ inférieure à celle de leurs aîné-es. De même, la part des primes de plus en plus importantes dans le salaire contribuera encore à baisser le taux de remplacement.

Recul continu

Depuis plusieurs années, la situation de tou-tes les retraité-es se dégrade avec le blocage des pensions accompagné d'une hausse de la fiscalité et de l'augmentation des prix et services (gaz, électricité...).

Depuis 2013 :

- hausse de la CSG de 1,7 point au-delà d'un seuil de Revenu fiscal de référence (RFR) en 2018 ;
- instauration de la CASA : 0,3 % modulée en fonction de leur RFR ;



© Brad Pici / AdobeStock.com

- fiscalisation de la majoration pour le nombre d'enfants ;
- suppression de la demi-part part pour personne veuve ou divorcée ayant élevé un ou plusieurs enfants jusqu'à 16 ans ;
- report de la revalorisation des pensions du 1^{er} janvier de chaque année au 1^{er} avril, puis au 1^{er} octobre et enfin à nouveau au 1^{er} janvier, soit une perte d'une année de revalorisation ;
- désengagement de la Sécurité sociale avec un reste à charge toujours plus important pour la médecine courante d'où l'augmentation du coût des complémentaires santé, y compris les mutuelles, pour les personnes âgées.

Perspectives inacceptables

La mise en place d'une Protection

santé complémentaire pour les fonctionnaires (équivalent de l'ANI dans le privé), pourrait se traduire par un contrat collectif obligatoire offrant des garanties minimales et excluant présentement les retraité-es. Pour un remboursement correct des soins nécessaires, des sur-assurances seraient nécessaires, pour celles et ceux pouvant les financer.

À côté des régimes de base, certaines retraites complémentaires, par capitalisation et par points, annoncent de fortes baisses des rentes servies. Ainsi le COREM a informé ses 153 000 adhérent-es d'une diminution de 12,6 % de leur rente au 1^{er} janvier 2022. Pour le privé, l'AGIRC-ARRCO prévoit de sous-valoriser les pensions

jusqu'à 0,5 point par rapport à l'inflation, contre 0,2 point actuellement, ceci pour compenser ses pertes de cotisations en 2020. La revalorisation serait donc de 0,9 point seulement au 1^{er} novembre 2021. Voilà l'insécurité des retraites promise avec un système par points ! Le Conseil d'orientation des retraites (COR - rapport de juin 2021) anticipe d'ailleurs le risque d'effondrement du niveau de vie des retraité-es (baisse du taux de remplacement de 20 à 30 % d'ici moins de 50 ans). ❖

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des solidarités et de la santé.

UN BIEN COMMUN

Le service public

Le service public a pour mission d'assurer les besoins fondamentaux de la population et d'apporter les réponses nécessaires à l'intérêt général, assurant la cohésion sociale, la solidarité, l'égalité d'accès sur tout le territoire et la réduction des inégalités.

Toutes les études l'affirment : l'existence d'un service public de santé a permis de réduire l'impact de la crise sanitaire et ce en dépit de politiques destructrices contre notamment l'hôpital public, soumis aux dogmes de la rentabilité et de la concurrence. Notre système de santé est mal en point : la situation catastrophique dans les territoires ultramarins l'atteste. Nos gouvernants, après dix-huit mois de pandémie, n'ont pas tiré la leçon. Les quelques mesures du Ségur de la santé n'ont rien résolu : manque de lits, de matériel de réanimation, manque de personnels, dérégulation de l'offre de soins, décisions contradictoires... Les professionnels de terrain essaient de faire face.

La carte des plus faibles vaccinations recoupe celle de la pau-

vreté et de la fracture numérique. Et quelle hypocrisie que l'incitation légitime à la vaccination, alors que les puissances occidentales refusent la levée des brevets, en créant un quasi-monopole sur l'approvisionnement mondial en vaccins, et ce alors que les profits des géants des nouvelles technologies et du médicament ne cessent d'augmenter !

• **La pandémie nous rappelle l'interdépendance de la famille humaine.** La distribution gratuite des vaccins pour toutes et tous, partout dans le monde, la levée des brevets, relèvent de la solidarité et sont une condition nécessaire pour enrayer la crise. La proposition de la FSU d'un pôle public du médicament est la réponse de même que la surmortalité en EHPAD ou à domicile chez les personnes âgées en

perte d'autonomie, confirme la légitimité de notre exigence d'un grand service public de l'autonomie.

• **Quelle prévention ?** On se souvient de la pénurie de masques en mars 2020. En septembre 2021, quelles mesures préventives pour la rentrée des classes pour élèves et personnels ? À juste titre, on a protégé d'abord les plus âgés, les plus fragiles. Mais le choix du gouvernement de ne pas donner les moyens de répondre sérieusement à un virus très contagieux qui s'attaque de plus en plus aux plus jeunes, et susceptible de recontaminer des adultes même vaccinés, est criminel. Il faut investir dans la prévention : non brassage systématique, véritable stratégie de dépistage, travaux pour améliorer l'aération, équipement des locaux en détecteurs

de CO₂, et bien sûr renforcement de l'encadrement pédagogique et éducatif nécessaire pour mettre en œuvre des dispositifs protecteurs.

• **La situation de la recherche publique en France**, délaissée au profit des laboratoires privés, qui visent d'abord le profit (à l'exemple de Sanofi, incapable de produire un vaccin tant il a taillé dans ses effectifs de recherche !) est désastreuse.

Qu'il s'agisse des hôpitaux, des médicaments, de la prévention, de la recherche, de l'accès aux soins, la pandémie a confirmé les nuisances de la gestion néolibérale. Seuls les services publics, financés à la hauteur des besoins, avec des personnels qualifiés, plus nombreux et mieux payés, peuvent répondre à la situation. Les retraités le diront le 1^{er} octobre. ❖



Ce qui ne pouvait s'afficher que sur les balcons le 1^{er} mai 2020 s'entendra dans les rues le 1^{er} octobre 2021 !

« Le 100 % sécu » doit s'imposer !

La pandémie a démontré l'urgente nécessité de revenir aux fondamentaux de la Sécurité sociale, de penser son champ d'intervention, d'en faire de nouveau un outil au service de toute la population.

La Sécurité sociale issue du Conseil national de la résistance en 1945 repose sur des principes simples : une vocation universelle : couvrir tous les citoyen.nes, solidaire « *je cotise selon mes moyens, je reçois selon mes besoins* », unitaire : une caisse unique et obligatoire financée par les cotisations sociales, salariales et patronales, donc une part prélevée sur les richesses produites, cotisations qui constituent le salaire différé des travailleur-ses, cette différence entre le salaire brut affiché sur le bulletin de paie et le salaire net perçu chaque mois... et enfin une gestion démocratique. Cette masse financière issue des cotisations échappe aux lois du marché et aux politiques. Dès lors, le patronat n'a cessé d'obtenir des « réductions de charges sociales » pour améliorer compétitivité et profits, contre de fallacieuses promesses de maintien de l'emploi et une réalité bien tangible : le hold up sur le salaire différé.



© Olly / AdobeStock.com

Les exonérations de cotisations patronales non compensées se sont succédées et manœuvre ultime : illusion donnée d'une augmentation de salaire par suppression ou baisse de cotisations salariales ! L'État poursuit

sa main mise sur la Sécurité sociale (suppression de l'élection des administrateurs en 1967, création de l'ONDAM¹ en 1995 qui limite des dépenses de santé...). Cette volonté d'étatiser la Sécu, de transformer les cotisations

en impôts, d'annexer au budget de l'État celui de la SS, traduit un risque majeur pour l'Institution Sécurité sociale et ses principes fondateurs.

Aujourd'hui le gouvernement veut aller plus loin : s'attaquer aux retraites, au remboursement des dépenses de santé, favoriser les systèmes assurantiels privés (retraites complémentaires par capitalisation, assurances santé complémentaires) dont le premier palier offrant un minimum sera obligatoire et les suivants plus protecteurs réservés à celles et ceux qui pourront se les offrir. Nous refusons ces choix ! Défendons résolument notre Sécu ! Développons son champ d'action ! ❖

QUID DE LA LOI RELATIVE À L'AUTONOMIE ?

Le risque « autonomie » est inscrit au Code de la sécurité sociale dans une branche spécifique du régime général. La perte d'autonomie serait donc un risque assuré par la Nation à chacun.e quel que soit l'âge et ou l'état de santé. Mais, pour ce gouvernement, le financement de cette cinquième branche doit s'appuyer sur la contribution des complémentaires-santé, de la CSG, ce qui entraînera une baisse du pouvoir d'achat des personnes retraitées ainsi que des actifs-ves, sans exclure le reste à charge. Dès le 1^{er} janvier 2024, une fraction de CSG (- 0,15 sur les salaires et les retraites) apportera 2,3 milliards d'euros.

L'INSEE prévoit 4 millions de séniors en perte d'autonomie en 2050 : il faut augmenter de 50 % le nombre de places en EPHAD ou autres structures, recruter et former des soignant-es en structures ou à domicile. Mais le projet de loi « grand âge et autonomie » a été repoussé à la fin de la crise sanitaire, en attendant, B. Bourguignon, ministre déléguée à la Santé et à l'Autonomie, annonce un grand concours pour trouver un nom plus sympathique que celui d'EPHAD pour les établissements d'hébergement des Personnes âgées dépendantes) !

La FSU et le groupe des 9 demandent la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans la branche assurance maladie. Restons vigilants !

1. Objectif national des dépenses d'assurance maladie.